

N°DBE2024_06_015

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués votants : 08
(08 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF

Séance du mercredi 19 juin 2024

Date de Convocation : 07 juin 2024

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Patrick DURANDIN, Jean-Louis GIVORD, Alain JAYR, Martial LOISY, Luc MICHEL, Philippe POTTIER et Jean-Michel VANDEL

Excusés : MM. Baptiste DAUJAT, Guillaume FAUVET et Dominique MOREL**Secrétaire de séance :** M. Patrick DURANDIN

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi dix-neuf juin, à dix-neuf heures cinquante, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :**Attribution du marché de travaux de renaturation de la Veyle à Polaizé**

EXPOSE

Une consultation dans le cadre des marchés publics en procédure adaptée ouverte a été lancée sur la période du 07 mai au 14 juin 2024 au BOAMP et sur le site internet officiel <https://www.marchespublics.ain.fr>.

L'objectif de ce marché est la réalisation par le titulaire, de travaux de renaturation de la Veyle en amont du Moulin de Polaizé sur la commune de Polliat :

- **Aménagement d'un nouveau lit pour la Veyle** sur un linéaire d'environ 1,2 km en fond de thalweg occupé par un ancien bras dénommé la Morte ;
- **Remblaiement du lit actuel de la Veyle** sur un linéaire de près de 900 m ;
- **Remplacement du pont** du chemin du moulin de Polaizé sur le nouveau lit ;
- **Travaux de génie végétal** sur les berges et les rives du nouveau lit grâce à la plantation d'espèces végétales locales et adaptées ;
- **Aménagements de loisirs** d'un sentier piétonnier et de postes de pêche dont un accessible PMR.

Le Bureau Exécutif,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 325 en date du 30 septembre 2020 désignant les membres des commissions thématiques, notamment ceux de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 322 en date du 30 septembre 2020 déléguant certaines attributions à son Bureau Exécutif ;

Vu la délibération n° DCS2022_07_373 désignant notamment le secrétaire de séances ;

Considérant que les crédits sont prévus au Budget Primitif ;

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée ;

Considérant l'ouverture des plis réalisée le 14 juin 2024 dans les locaux du Syndicat Mixte Veyle Vivante ;

Considérant que les opérateurs économiques suivants ont remis des offres recevables dans le délai imparti et par voie dématérialisée :

- TERELIAN ;
- ROGER MARTIN ;
- SOCAFL ;
- FONTENAT TP ;
- GROSNE ;
- CHARRIN SAS ;
- JACQUEMET.

Considérant qu'une analyse des offres a été établie ;

Considérant l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres sollicité dans le cadre des offres reçues et notamment la proposition issue de l'analyse des offres ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est déroulé le mercredi 19 juin à 19h00 dans les locaux du Syndicat Mixte Veyle Vivante ;

DECIDE d'attribuer le marché de travaux de renaturation de la Veyle à l'amont du Moulin de Polaizé sur la Commune de Polliat à FONTENAT TP, conformément à la proposition issue de l'analyse des offres présentée en annexe ;

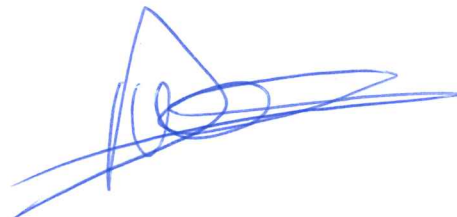
AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que les autres documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à Mézériat, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Patrick DURANDIN



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 21.06.2024

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Bureau Exécutif a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante.

ANNEXE : Proposition issue de l' analyse des offres

EVALUATION DES SOUMISSIONNAIRES

Critères & Sous-critères	Poids des notations
--------------------------	---------------------

I. Valeur technique de l'offre

Description technique	Note sur 60
Moyens humains et matériels	10
Méthodologie	20
1. qualité des matériaux et fournitures	5
environnement	5
organisation/planning	10
enjeux et contraintes	10

Total "Valeur technique de l'offre" :

maximum possible :

60 pt

II. Prix des Prestations

Crédibilité des prix	
Montant H.T.	
Coût selon DQE	Note sur 40

<i>Notation excellente sur la base option n°2</i>
284772,5

Total "Prix des prestations" :

NOTE D'EVALUATION FINALE
Classement

Offre de base

Terelian	Terelian variante entonnements	ROGER MARTIN	SOCAFL	SOCAFL variante entonnements	SOCAFL variante cadres	FONTENAT TP	FONTENAT TP variante cadres	FONTENAT TP variante bois	GROSNE	CHARRIN SAS	JACQUEMET
----------	--------------------------------	--------------	--------	------------------------------	------------------------	-------------	-----------------------------	---------------------------	--------	-------------	-----------

9	9	6	9	9	9	9	6	4	2	9	6
18	18	8	14	12	12	16	12	4	4	16	8
3	3	2	4	4	4	3	3	3	1	4	2,5
4	4	3	4	4	3	4	3	4,5	1	4	5
8	8	4	8	8	8	8	8	8	2	8	6
8	8	4	8	8	6	8	6	2	2	8	8

50	50	27	47	45	42	48	38	26	12	49	36
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

60 pt

oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
514 725 €	482 725 €	500 460 €	327 649 €	319 649 €	334 649 €	316 274 €	284 773 €		557 808 €	343 355 €	324 249 €
22,1	23,6	22,8	34,8	35,6	34,0	36,0	40,0		20,4	33,2	35,1

22	23	22	34	35	34	36	40	0	20	33	35
----	----	----	----	----	----	----	----	---	----	----	----

72	73	49	81	80	76	84	78	26	32	82	71
8	7	10	3	4	6	1	5	12	11	2	9